

Arrêté du 27 juin 2002 portant nomination au comité technique paritaire central du ministère de l'écologie et du développement durable

NOR : *DEVG0210303A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 2002-895 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de l'écologie et du développement durable ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2001 portant création d'un comité technique paritaire central à l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire central de l'administration centrale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu les propositions des organisations syndicales,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

M. Wahl (Thierry), directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales ;
M. Vesseron (Philippe), directeur de la prévention des pollutions et des risques ;
M. Baudot (Bernard), directeur de l'eau ;
Mme Barret (Christiane), directrice de la nature et des paysages ;
M. Bureau (Dominique), directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale ;
M. Gaillard de Lavernée (Christian), directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
M. Weiss (Jean-Pierre), directeur du personnel, des services et de la modernisation du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Membres suppléants

M. Renoux (Alain), directeur général adjoint de l'administration, des finances et des affaires internationales ;
M. Decarre (Michel), sous-directeur des ressources humaines ;
M. Henry (Jean-Pierre), directeur adjoint de la direction de la prévention des pollutions et des risques ;
M. Février (Patrick), adjoint au directeur de l'eau ;
M. Michel (Jean-Marc), directeur adjoint de la nature et des paysages ;
Mme Bobenriether (Odile), adjointe au directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
M. Bégassat (Luc), sous-directeur des personnels administratifs et contractuels au ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

Au titre du SNE-CFDT :
M. Léobet (Marc) ;
Mme Maucotel (Françoise) ;
Mme Pillias (Anne-Françoise) ;
Mme Zysberg (Claudine) ;
Au titre de la CGT :
Mme Godet (Annie) ;
M. Combrouze (Francis).
Au titre de FO :
Mme Carles (Christiane).

Membres Suppléants

Au titre du CFDT :

M. Aït Messaoud (Rabah) ;

M. Baz (Jacques) ;

M. Goislot (Damien) ;

Mme Harasse (Claudine).

Au titre de la CGT :

Mme Smadja (Anny) ;

M. Guibert (Bernard).

Au titre de FO :

Mme Henry (Nicole).

Article 3

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 27 juin 2002.

Pour la ministre, et par délégation :
*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,*
T. Wahl